



MAIRIE DE ROBION

Commune membre de la Communauté d'agglomération Luberon Monts de Vaucluse

Dossier n° **PC 084 099 17 S0052-M02**

Affiché le : **2/05/2024**

Date de dépôt : **2/05/2024**

Date de complétude : **5/08/2024**

Demandeur : **SA d'HLM UNICIL représentée par Madame Anne-Christel LEXTRAIT**

Pour : **la suppression du local OM au profit de containers enterrés, le regroupement des locaux vélos en un seul local ouvert (en bois), la modification des gaines palières à la demande des concessionnaires avec modification des cheminements piétons, la modification des modénatures de façades (joints creux, pierre de parement, garde-corps, ajout de poteaux...) la modification de clôtures périphériques, la suppression des 3 arbres existants au sud, la suppression des treilles, le déplacement d'une menuiserie, la suppression des treilles entre locaux et l'ajout d'un portillon et accès piste cyclable.**

Adresse terrain : **Chemin de la Gare à Robion (84440)**

Le Maire,

à

SA d'HLM UNICIL

Madame Anne-Christel LEXTRAIT

11, Rue Armeny

13006 MARSEILLE

Objet : Demande de retrait avant décision

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande de permis de construire modificatif enregistrée sous les références portées dans le cadre ci-dessus pour la suppression du local OM au profit de containers enterrés, le regroupement des locaux vélos en un seul local ouvert (en bois), la modification des gaines palières à la demande des concessionnaires avec modification des cheminements piétons, la modification des modénatures de façades (joints creux, pierre de parement, garde-corps, ajout de poteaux...) la modification de clôtures périphériques, la suppression des 3 arbres existants au sud, la suppression des treilles, le déplacement d'une menuiserie, la suppression des treilles entre locaux et l'ajout d'un portillon et accès piste cyclable.

Par courrier électronique du 30/10/2024, réceptionné par nos soins le même jour, vous m'informez que vous abandonnez votre projet.

Je vous confirme donc que, conformément à votre souhait, votre demande est classée sans suite.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

ROBION, le 30/10/2024

Le Maire,

Patrick SINTES

